

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI
MAIRE

ARRÊTÉ

N° 2025-058 du 11 juillet 2025

**Portant sur occupation du domaine public
pour déménagement, 6 rue Robert Schuman
le mardi 15 et le mercredi 16 juillet 2025**

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de M. DANIEL Grégory, qui souhaite occuper temporairement le domaine public 6 rue Robert Schuman à ILLANGE 57970,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine public 6 rue Robert Schuman et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y stationner le camion de déménagement.

Cette autorisation est accordée pour les 15 et 16 juillet 2025 de 8h00 à 19h00.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- M. DANIEL Grégory
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté n°2025-058
a été publié le 11 juillet 2025

Illange, le 11 juillet 2025

ADJOINT

